

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 81-156 du 26 Mai 1981

chargeant le Camarade MONTEIRO Armand
Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique de
l'intérim du Camarade Sanni MAMA GOMINA
Ministre du Commerce pour compter du
25 Mai 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de
la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Con-
seil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 25 Mai 1981, le Camarade MONTEIRO
Armand, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scien-
tifique est chargé de l'intérim du Ministre du Commerce, pendant
l'absence du Camarade Sanni MAMA GOMINA.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 26 Mai 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 ANR 4 SGG 4 MESRS-MC 6 Autres
Ministères 20 SPD 2 BN-DNA 4 UNB-FASJEP 4 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses
Sections 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 BCP 1 JORPB 1.-